

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020- DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-vingt, le 6 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Yves LAMBERT, Maire.

Étaient présents : M. LAMBERT Yves , M.STOUDER Paul ;; Madame MILLION Anne ; Mme. POUSSIGNOT Marina, Mme Anne COMBE ; Monsieur PIBOULEAU Jean-Pierre, Madame Angèle LAINE, Mme BRION M. Thérèse, Monsieur Alain CHABOCHE ; Madame Isabelle RAMAIN SOUDANNE, Madame Jacqueline LALANDRE ;; Madame Valérie MARAZZANI ; Monsieur Guillaume NOIR ; Monsieur Mickaël GUICHARD ;

Absent excusé : Monsieur Paul BOURSIER

Absent excusé non représenté :

Secrétaire de séance : Mme Anne COMBE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Mme Anne COMBE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Vote des subventions aux associations 2020
2. Mise à jour des tarifs municipaux
3. rapport du délégataire saur assainissement

Rajout à l'ordre du jour

Autorisation pour procéder au remboursement des frais pédagogiques de Madame Anne MILLION Conseillère municipale pour l'organisation du festival communal de la BD septembre 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Questions diverses

Lecture et approbation du compte-rendu du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 1 - Vote des subventions aux associations 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les subventions aux associations au titre de l'exercice 2020. Le nom des associations bénéficiaires de ces subventions ainsi que les montants alloués pour chacune d'entre elles figurent au tableau joint à la présente délibération pour un montant total de 11 174,37 €

| Associations | Montant 2020 |
|-------------------------------|------------------|
| USY | 2 330,00 |
| Association Famille plus | 500,00 |
| Fêtes et loisirs | 3 100,00 |
| ADMR MERE | 1 304,37 |
| Amis de Grosrouvre | 1 666,00 |
| Ecole Rugby Montfort l'Amaury | 200,00 |
| Croix rouge française | 500,00 |
| Théâtre et sarabande | 400,00 |
| ALEC | 874,00 |
| EPI du grand chêne | 300,00 |
| TOTAL | 11 174,37 |

DIT que le versement des subventions ne sera effectué qu'après réception d'un dossier complet contenant lettre de demande officielle, statuts de l'association, projet de l'association, et budget prévisionnel de fonctionnement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION 2 : Mise à jour des tarifs municipaux

Il est proposé au conseil municipal la création d'un tarif pour la concession de cavurnes funéraires

2) b Cavurnes funéraires (par case)

| | |
|---------------|------|
| Quinze ans | 300€ |
| Trente ans | 400€ |
| Cinquante ans | 600€ |
| | |

Mise à jour des tarifs d'occupation de voirie et de tournage de cinéma sur l'espace communal

| Type | Tarif Journalier |
|---|------------------|
| Stationnement simple (max 2 camions) sur voirie | 800 € |
| Stationnement sur voirie par tranche de 4 camions | 1000 € |
| Tournage extérieur ou utilisation de voiture traveling | 1000 € |
| Tournage extérieur bâtiments communaux | 1200 € |
| Tournage intérieur bâtiments communaux | 1500 € |
| Stationnement + tournage extérieur sur voirie | 1500 € |
| Stationnement + tournage extérieur bâtiments communaux | 1800 € |
| Stationnement + tournage intérieur bâtiments communaux | 2000 € |
| Au-delà de deux jours les tarifs peuvent être négociés. | |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION 3 : rapport du délégataire saur assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PRENDS ACTE du rapport annuel du délégataire de la SAUR concernant l'exécution des services de l'assainissement pour l'exercice 2019
EMET un avis favorable sur les rapports présentés concernant le prix et la qualité des services public de l'assainissement et de distribution de l'eau pour l'exercice 2019.

➤ QUESTION N° 4 - Autorisation pour procéder au remboursement des frais pédagogiques de Madame Anne MILLION Conseillère municipale pour l'organisation du festival communal de la BD septembre 2020

Vu l'autorisation orale donnée par Monsieur le Maire à Madame anne MILLION conseillère municipale déléguée à la culture pour procéder elle-même aux achats de matériel non disponible chez les fournisseurs usuels de la commune pour l'organisation du festival de la BD de septembre 2020,

Vu l'ensemble des factures présentées par Madame MILLION,

M le Maire expose au Conseil municipal que suite à l'achat de matériel pour l'organisation du festival BD 2020 de Grosrouvre, il convient d'autoriser à titre exceptionnel le remboursement des frais car Madame MILLION a elle-même payer son matériel, celui-ci n'étant pas disponible chez les fournisseurs usuels de la commune.

Le conseil municipal après pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré

- DONNE son accord pour le remboursement des frais avancés par Madame MILLION pour un montant de 61.96€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Question diverses :

- Monsieur CHABOCHE informe le conseil que le parc naturel recherche des candidatures pour ses commissions
- La maire de saint Remy l'honoré est devenue sénatrice
- Monsieur Benassaya responsable d'Ingénieur'Y vient d'être élu Député des yvelines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10

Grosrouvre, le 15/10/2020

Yves LAMBERT, Maire

